



Contrat CDD par glissement de poste

Par **boulange14**, le **28/12/2018** à **16:28**

Bonjour,
Est-il légal d'avoir un contrat de travail à durée déterminée par glissement de poste d'un agent de maîtrise ou d'un cadre sachant que je suis simplement ouvrier...

Par **morobar**, le **28/12/2018** à **19:03**

Bonjour,
J'ignore ce que vous désignez par glissement de poste, sûrement un jeu de chaises musicales à préciser.

Par **boulange14**, le **28/12/2018** à **19:26**

Alors pour être plus exacte.. 3 personnes..
*MR ... CDI absent du 1/10 au 31/12 CP départ en retraite
*Mme ... CDI remplace cette personne pour prendre sa place..
*Moi ... CDD je remplace donc Mme
Mr et Mme sont agents de maîtrises..
Je ne remplace en aucun cas ces personnes car je ne fais pas du tout leur travail.. (gestionnaire de stock, et moi magasinier)
Un jeu de chaise si on le veut..

Par **morobar**, le **29/12/2018** à **10:52**

Hé bien il a été jugé que vos compétences sont suffisantes pour remplacer Madame machin elle-même nommée à la place de M. truc partant en retraite.
Vous pensez ne pas effectuer

leur travail.rnALors il y a bien quelqu'un qui effectue les anciennes tâches de Madame Machin, qui ne devait pas être payée à ne rien faire.

Par **boulang14**, le **02/01/2019** à **16:42**

Sauf que je ne remplace pas madame machin (agent de maîtrise)..rnC'est comme si j'étais en plus dans l'effectif.. (5ans de cdd et d'intérim)rnJe pense que c'est juste un prétexte pour avoir une personne en plus sans forcément embaucher en cdi.rnJ'indique que c'est une entreprise de 250 personnes..rnDe plus.. mon contrat se terminait le 31/12/18rnrebelote autre cdd par glissement de poste du 01/01/19 au 31/01/19 mais cette fois ci du Mr qui est au service des achats (cadre).. MAIS qui lui est présent.. rnJe ne pense pas être MacGyver et savoir tout faire..rnDonc la je m'interroge sur le bon est du forme de leurs contrats.. rnDonnez moi votre avis mais je pense qu'il y a "quenelle"

Par **morobar**, le **02/01/2019** à **17:22**

Le motif "glissement de poste" n'existe pas.rnVotre CDD doit comporter le motif et en cas de remplacement, la personne remplacée voire les personnes en cas de glissement.rnMais bon votre intérêt est pour le moment, de faire le gros dosrnJe ne connais pas d'autres quenelles que celles de brochet.rnSi vous voulez insinuer comme Martine A. "que quand c'est flou c'est qu'il y a un loup", c'est possible.rnOn peut imaginer que l'accord en direction générale de création de poste n'est pas encore formalisé, ou que c'est une méthode pour allonger une période d'essai normalement limité à un mois...